



# Pépinière des Baromètres du développement durable

Edition 2014-2020

## Les Conditions de Publication et de Règlement

### Introduction

Ce document concerne essentiellement la collectivité. Il précise les conditions de publication et de règlement des informations relatives au Baromètre :

- coordonnées des participants (commune, associations, citoyens) ;
- conditions de recueil des réponses au questionnaire ;
- réponses au questionnaire et résultats ;
- commentaires associés aux réponses ;
- commentaire global sur le questionnaire (cet espace peut être utilisé pour publier de l'information entre l'inscription et la publication des réponses).

### 1. Inscription

*Le formulaire d'inscription est disponible sur la page "Mode d'emploi".*

L'inscription est gratuite et ne vous engage pas à publier des réponses et résultats sur le site.

Cette inscription se traduira par une identification de votre commune sur la carte (baromètre en cours) avec renvoi vers une page dédiée à la commune.

Sur cette page figurent les informations que vous aurez transmis dont le nom du représentant de la commune et son adresse courriel (informations obligatoires).

Votre inscription sera ainsi visible sur le site de la Pépinière avec le nom des associations impliquées si elles sont déjà identifiées.

L'espace d'information disponible est alimenté par le formulaire d'inscription et peut être actualisé jusqu'à la publication des réponses.

Le fait que des associations ou citoyens s'inscrivent sur le site pour engager la démarche Baromètre avant même que la commune ne le fasse, n'engage en rien la commune.



## 2. Publication limitée des réponses et résultats

*Le formulaire des réponses est disponible sur la page "Mode d'emploi".*

À l'issue de la rencontre élus-associations-citoyens, vous devez y reporter les réponses et les commentaires puis nous retourner un exemplaire signé par les participants et un autre exemplaire dans le format tableur disponible sur la page "Mode d'emploi".

À réception, les réponses seront saisies sur le site mais ne seront accessibles qu'aux participants à la rencontre élus-associations-citoyens.

Un code d'accès leur sera transmis, pour pouvoir consulter les réponses et les résultats sur le site. Ce code d'accès n'est valable que trois mois.

## 3. Accès public aux réponses et résultats

L'accès public est conditionné à une contribution financière couvrant la saisie des réponses, les frais d'hébergement du site et sa maintenance. Ces frais de participation s'élèvent à 80 € + 1 ct par habitant pour une année. À la réception des réponses, une facture vous sera expédiée à l'adresse "Contact administratif" fournie dans le formulaire d'inscription.

À réception de cette participation aux frais, les réponses seront publiques et accessibles à tous.

## 4. Renouvellement de la publication en ligne

Pour pouvoir prolonger la publication des résultats du questionnaire, la participation financière sera renouvelée à la date anniversaire de la réception des réponses. Cet "abonnement annuel" est nécessaire pour rendre visible les progrès de la commune et conserver la dynamique enclenchée sur la voie du développement durable.